

CONDITIONS GENERALES DE VENTE des services en ligne

Le prestataire de services est défini ci-dessous comme étant :

ALGO DATA,

SARL au capital de 33.000 euros

Immatriculé au RCS de Nantes sous le numéro B 393 737 564 94B143

Son siège social est situé 7 boulevard de Chantenay - 44100 NANTES

Tel : 02 51 80 85 85 ; Fax : 02 51 80 84 84 ;

info@algodata.fr

1. OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (désignées ci-après CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles ALGO DATA fournit au client ses différents services ; conditions que le client accepte pleinement et sans réserves. L'acceptation d'un devis envoyé par ALGO DATA ou l'utilisation des services emporte acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Ces CGV ont vocation à s'appliquer à tout service presté par la société ALGO DATA.

Ces dispositions entreront en vigueur au jour de l'acceptation du devis par le client, ou au jour de la première connexion aux services ALGO DATA si elle intervient antérieurement à l'acceptation de la proposition commerciale.

Le présent contrat ne peut faire l'objet d'aucun transfert, partiel ou total, au profit d'un tiers, sans l'accord exprès et écrit de ALGO DATA. Le client s'interdit de céder tout ou partie des droits et obligations qu'il détient du fait de ce contrat, que ce soit à titre gratuit ou onéreux.

Le client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés, stagiaires et agents.

Les présentes dispositions peuvent faire l'objet de modifications. Le client sera informé en temps utiles des modifications apportées et disposera d'un délai d'un mois pour contester. Passé ce délai, le silence du client vaudra acceptation des modifications qui trouveront à s'appliquer immédiatement

2. DUREE DU CONTRAT

Le contrat est conclu pour la durée prévue dans la proposition commerciale.

Le client est informé que le contrat sera tacitement reconduit à son terme pour la même durée et selon les mêmes modalités, sauf disposition contraire dans la proposition commerciale ou manifestation de volonté du client d'y mettre fin exprimée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai d'un mois avant échéance du terme.

Pour les contrats conclus pour une durée inférieure à six mois, le délai de préavis est ramené à dix jours ouvrés.

3. DEFINITIONS

Les définitions ci-après font foi entre les parties pour toute la durée des relations contractuelles :

BASE DE DONNEES : recueil d'oeuvres, de données ou d'autres éléments indépendants, disposés de manière

systématique ou méthodique, et individuellement accessibles par des moyens électroniques ou par tout autre moyen ;

CGV (Conditions Générales de Vente) : document rédigé par ALGO DATA qui définit à l'avance les relations juridiques qu'entretiendront ALGO DATA et son client ;

CLIENT : personne physique ou morale qui commande le service MAIL-ADNS auprès de ALGO DATA ;

CONTRAT : ensemble contractuel constitué des CGV, conditions particulières applicables et de la proposition commerciale.

PROPOSITION COMMERCIALE : document détaillé remis par ALGO DATA à une personne qui en fait la demande, dans le but de décrire et/ou estimer les prestations qui seront réalisées ;

DONNEES A CARACTERE PERSONNEL : information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres ;

ESPACE CLIENT : ensemble de pages sécurisées accessibles grâce à un login et un password permettant d'accéder à des éléments personnels et d'utiliser les différents services de ALGO DATA ;

HEBERGEMENT : prestations de stockage et de traitement informatique des données du client par ALGO DATA permettant à l'internaute ou au client connecté au réseau Internet de visualiser les données hébergées ;

INTERNET : ensemble des réseaux interconnectés et localisés dans toutes les régions du monde ;

LOGICIEL : ensemble de programmes concernant le traitement de l'information par ordinateur fournis par ALGO DATA ;

PRESTATAIRE DE SERVICES : ALGO DATA, personne morale qui fournit les prestations de services objet des présentes CGV ;

SERVEUR : ordinateur appartenant à ALGO DATA qui stocke des données, exécute des opérations à la demande d'autres ordinateurs et qui est connecté à des réseaux de communication ;

SERVICES : ensemble des logiciels et technologies de ALGO DATA mises à dispositions du client contre rémunération.

4. SPECIFICITES LIEES AUX TECHNOLOGIES EMPLOYEES

Le client accepte les caractéristiques et limites liées aux technologies employées par ALGO DATA pour assurer les prestations de services, en particulier celles liées à Internet. Ainsi les transmissions de données sur Internet ne bénéficient que

d'une fiabilité relative et nul n'est en mesure de garantir le bon fonctionnement du réseau à tout moment.

Le client déclare avoir vérifié la compatibilité de son équipement avec les services proposés par ALGO DATA.

ALGO DATA n'est pas en mesure de garantir que les logiciels fournis ou mis à disposition en ligne sont exempts d'imperfections, d'erreurs ou de bogues. Le client accepte donc cet état de fait et renonce à rechercher la responsabilité de ALGO DATA sur ce fondement. ALGO DATA fait régulièrement évoluer ses services et pourra en informer le client notamment lorsque les évolutions apportées peuvent entraîner des incompatibilités matérielles ou logicielles.

5. DONNEES PERSONNELLES

5.1 DONNEES PERSONNELLES CONCERNANT LE CLIENT

Pour des besoins de gestion de la clientèle, les données personnelles communiquées par le client le concernant sont enregistrées par ALGO DATA. En application de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification, de suppression et d'opposition sur ses données. Ce droit peut être exercé en contactant la société ALGO DATA à l'adresse suivante : info@algodata.fr. Le client est invité à se reporter à la rubrique MENTIONS LEGALES du site internet www.algodata.fr pour plus d'informations.

Le client accepte le traitement des données nominatives le concernant à des fins de gestion de sa commande, de fourniture du service. ALGO DATA est également susceptible d'utiliser ces données afin d'adresser des mails relatifs aux nouveaux produits et services ou aux dernières évolutions.

Le client accepte que son nom puisse être cité par ALGO DATA en tant que référence commerciale et/ou publicitaire notamment sur son site internet.

Si les informations sur l'identité du client s'avéraient erronées ou fallacieuses, ALGO DATA se réserve le droit, sans ouvrir droit à remboursement ou indemnisation, de suspendre l'accès au site internet jusqu'à ce que le client fasse rectifier ces informations.

5.2 BASES DE DONNEES PERSONNELLES DU CLIENT

En vue de l'utilisation des services proposés par ALGO DATA, le client sera amené à externaliser certaines données à caractère personnel concernant ses clients (noms, prénoms, adresses électroniques...). Vis-à-vis de ces données, ALGO DATA est un sous-traitant au sens de la loi du 6 janvier 1978. En conséquence, ALGO DATA n'est pas autonome pour traiter de ces données et n'a pour mission que d'exécuter des tâches techniques à la demande du client. Le responsable du traitement au sens de la loi du 6 janvier 1978 reste le client de ALGO DATA et il lui appartient à ce titre

de procéder aux déclarations et demandes d'autorisation exigées par les lois et règlements. La responsabilité de ALGO DATA ne saurait être engagée sur ce point. ALGO DATA s'engage à respecter un devoir de confidentialité vis-à-vis des données hébergées en vue de l'utilisation des services proposés et s'efforce de présenter les garanties suffisantes pour assurer la sécurité du traitement.

Les données stockées par le client sur les serveurs de ALGO DATA en vue de l'utilisation des services proposés restent la propriété du client et sont utilisées par lui sous sa propre responsabilité. Aucune copie ou utilisation de ces données n'est réalisée par ALGO DATA pour ses besoins personnels. Le personnel de ALGO DATA n'accédera aux données que pour des nécessités techniques et notamment pour des besoins d'assistance technique, de mises à jour ou lors de l'établissement d'une facture détaillée de la consommation du client sur demande expresse de ce dernier.

Les données externalisées par le client sont hébergées sur les serveurs de ALGO DATA sur le territoire français et ne font l'objet d'aucun transfert à des tiers au présent contrat.

6. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les logiciels mis à la disposition du client sont la propriété entière et exclusive de ALGO DATA.

AUCUN DROIT DE PROPRIETE N'EST CONFERE AU CLIENT AU TITRE DU PRESENT CONTRAT, SEUL UN DROIT D'UTILISATION LUI EST CONCEDE. Ce droit d'utilisation est limité, personnel, non-exclusif, révocable et incessible.

En conséquence, le client qui n'est qu'un simple utilisateur temporaire s'interdit de décompiler, désassembler le logiciel ou de mettre le logiciel de quelque façon que ce soit, sous une forme indéchiffrable par l'homme. Il s'interdit également de modifier, adapter, traduire, revendre, prêter, céder ou transférer les droits de propriété du logiciel par quelque moyen que ce soit, y compris d'en supprimer des éléments tels que le nom du produit ou celui de la société ALGO DATA.

Sauf disposition contraire, l'ensemble des éléments fournis par ALGO DATA avec les services, tels que les images, interfaces, sons ou éléments multimédias sont la propriété exclusive de ALGO DATA. Le client ne peut en aucun cas les reproduire, modifier, transmettre, publier, adapter, sur quelque support que ce soit, par quelque moyen que ce soit.

La marque « ALGO DATA » ne peut être utilisée en aucune façon, sans autorisation écrite préalable, y compris dans la publicité. Les éléments relatifs à la technologie utilisée ou à ALGO DATA figurant sur les interfaces, les pages internet ou les logiciels doivent être maintenus en place et rester visibles.

Tout acte non couvert par les droits d'utilisation serait un acte de contrefaçon au sens du code de la propriété intellectuelle et justifierait de poursuites judiciaires ou extrajudiciaires de la part de ALGO DATA.

7. ESPACE CLIENT

Après validation par le client de la proposition commerciale envoyée par ALGO DATA, il est procédé à l'ouverture du service souscrit au sein d'un espace client accessible à l'aide d'un login (identifiant) et d'un password (mot de passe) personnels. Le client accepte que tous les actes effectués à partir de ces éléments d'identification soient considérés comme ayant été effectués de plein droit par le client lui-même.

Les mots de passe et identifiants étant personnels et confidentiels, le client est tenu d'en assurer la confidentialité. Toute divulgation à des tiers s'effectue à ses risques et périls. Le client s'engage à informer ALGO DATA dans les plus brefs délais en cas de perte ou de vol de l'un de ces éléments confidentiels. Le changement de mot de passe peut être effectué par le client lui-même à partir de la plateforme ALGO DATA.

La communication des codes d'accès est conditionnée au paiement de l'acompte et à l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le client, ainsi que de tout autre document contractuel qui lui aurait été envoyé par ALGO DATA (convention de formation, contrat de prélèvement automatique notamment).

L'ensemble des données du client fournies par lui ou collectées de manière automatique par ALGO DATA seront rendues inaccessibles automatiquement deux mois après réception par ALGO DATA de la demande de préavis envoyé par le client. Ces données seront supprimées automatiquement et définitivement dans un délai de un an à compter de la fin du contrat, sauf à ce que le client s'y oppose en temps utiles.

Une procédure de réouverture de l'espace client peut être réalisée par ALGO DATA sur demande. Toutefois la demande devra intervenir dans un délai maximal d'un an à compter de la date de la dernière facturation. Passé ce délai, les données seront irrécupérables en application de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le prix de cette procédure de réouverture sera fixé par devis en fonction notamment du nombre de données à récupérer.

8. UTILISATION DES SERVICES

Le client s'engage à utiliser les logiciels conformément à leur destination et à ne pas divulguer d'informations relatives à la structure ou l'organisation des logiciels qui constituent des secrets commerciaux de ALGO DATA.

Le client déclare par les présentes qu'il a, au préalable, vérifié l'adéquation du service qu'il juge adapté à ses besoins et avoir reçu

d'ALGO DATA toutes les informations et conseils qui lui étaient nécessaires pour souscrire au présent contrat. En conséquence le client renonce à toute contestation sur ce point. Il déclare en outre qu'il dispose des connaissances, compétences et des ressources, notamment humaines et techniques, requises pour l'utilisation du service.

Le client accepte de ne pas utiliser les services mis à sa disposition pour télécharger, transférer ou diffuser tout contenu illicite ou illégal. Il s'interdit notamment de diffuser, reproduire ou transférer, sans que cette liste soit limitative, tout contenu grossier, menaçant, trompeur, révisionniste, pornographique, obscène, diffamatoire, infamant, constituant une atteinte à la vie privée, considéré comme injurieux ou inapproprié; de porter atteinte aux droits d'autrui, y compris les droits de marques, de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle; de diffuser des virus; de favoriser des activités illégales ou illicites.

Le client garantit ALGO DATA contre toute action judiciaire d'un tiers engagée à son encontre dans l'un des cas précités à l'occasion de l'utilisation par le client des services objets des présentes CGV.

ALGO DATA se réserve le droit de suspendre les services afin de procéder à des opérations de maintenances, de mises à jour, de dépannages ou d'améliorations des logiciels et services. Le client pourra être prévenu au préalable en cas d'interruption prolongée des services.

9. FONCTION BETA

ALGO DATA travaille en permanence à l'amélioration des services et notamment à la mise en place de nouvelles fonctionnalités. ALGO DATA pourra mettre ces innovations à disposition du client alors qu'elles sont encore en période de test. Elles seront désignées sous le terme de Fonctions bêta. Le client n'est aucunement tenu de les utiliser. Mais s'il les utilise, il accepte le fait qu'ALGO DATA ne soit pas en mesure de garantir que ces nouvelles fonctionnalités sont exempts de vices ou de bogues. Le client renonce à rechercher la responsabilité de ALGO DATA pour tout préjudice subi par l'utilisation d'une de ces fonctions.

Les fonctions Beta sont mises à disposition du client gratuitement tant qu'elles sont en test. A l'issue de la période, la fonctionnalité pourra être supprimée sans préavis et/ou faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

10. PAIEMENT DU PRIX

10.1 PRIX ET FACTURATION

Le prix est exprimé en euros et hors taxes. Il est majoré de la TVA au taux en vigueur pour la France et Monaco. Le prix est réputé comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement les prestations.

Les modalités de détermination du prix sont précisées dans les Conditions particulières applicables à chaque service. Toute prestation supplémentaire demandée par le client fera l'objet d'une nouvelle facturation. Tout désaccord du client concernant la facturation et/ou la nature des services devra être exprimé par lettre motivée adressée en recommandé avec accusé de réception dans le délai de quinze jours à compter de la date d'émission de la facture. A défaut, le client sera réputé avoir accepté la facturation.

10.2 REVISION DU PRIX

Le prix pourra faire l'objet d'une révision sur la base de l'indice SYNTEC à chaque date anniversaire du contrat.

Le nouveau prix sera calculé par application automatique de la formule de révision de prix suivante : $P1 = P2 (S1/S2)$ avec :

P1 = Prix révisé et P2 = Prix initial

S1 = Indice SYNTEC connu à la date de révision

S2 = Indice SYNTEC à la date de signature du contrat

10.3 MODALITES DE PAIEMENT ET RETARD DE PAIEMENT

Sauf dispositions contraires dans la proposition commerciale ou dans les conditions particulières applicables, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

Le paiement comptant et sans escompte doit être effectué par le client, à réception de la facture ou au plus tard dans un délai de trente jours à compter de la date de la facture, peu important que le client utilise ou non les services à ce jour.

Le règlement est accepté par prélèvement, chèque, virement bancaire ou postal, à l'exception des nouveaux clients pour lesquels un paiement par chèque à la commande sera demandé.

En cas de rejet d'un prélèvement ou de chèque impayé, une pénalité supplémentaire pour frais de 30 euros HT sera appliquée.

Tout incident se produisant au paiement de l'une des échéances rendra exigible immédiatement la totalité des créances restant dues.

En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation.

En cas de retard de paiement, ALGO DATA pourra, sans préjudice de toute autre voie d'action appliquer, de plein droit, si bon lui semble, des pénalités d'un montant égal au taux d'intérêt légal pour toute somme non payée à l'échéance et sans mise en demeure préalable. En outre, ALGO DATA pourra suspendre l'accès à ses services jusqu'à complet paiement des sommes dues et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à ALGO DATA.

11. RESPONSABILITE

Compte tenu de la nature de la technologie employée, les engagements de ALGO DATA revêtent le caractère d'obligations de moyens. En conséquence, ALGO DATA ne saurait être tenu responsable des dommages subis par le client suite à l'indisponibilité des services. Toutefois dans la mesure du possible ALGO DATA s'efforce d'offrir un accès 24 heures sur 24, tous les jours de l'année, sauf cas de force majeure ou opération de maintenance. Le transfert de données à l'aide des logiciels ou en vue de leur utilisation s'effectue sous l'entière et unique responsabilité du client et à ses risques et péril. En conséquence, le client ne saurait tenir ALGO DATA pour responsable en raison des préjudices qu'il aurait subis, sans limitation, suite à l'impossibilité de transférer des données, à l'interception des données par des tiers ou de données perdues et décharge ALGO DATA de toute responsabilité à ce titre. Le client assume, sous sa seule responsabilité, la sauvegarde régulière des données qu'il met en ligne en vue de l'utilisation des services proposés par ALGO DATA.

En tout état de cause, il est expressément convenu que la responsabilité de ALGO DATA sera limitée, quelle que soit la nature et le fondement juridique de toute action engagée à son encontre, sauf faute grave, au montant équivalent à une mensualité du contrat en cause, hors prestations annexes (telles que le développement spécifique, les formations, ...)

12. ASSISTANCE TECHNIQUE

Afin d'assurer un suivi des clients et dans un souci d'efficacité d'utilisation de ses produits, ALGO DATA met à la disposition du client une assistance sur support technique en trois volets : une interface web, une ligne téléphonique et une adresse mail.

Le support technique est accessible par téléphone du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30 (sauf vendredi 16h30), exception faite des jours fériés ou chômés ainsi qu'en cas d'indisponibilité d'un technicien (congrés, maladie...). Il est également possible de contacter ALGO DATA par mail (support@algodata.fr) ou d'utiliser la plateforme web de ALGO DATA (<http://support.algodata.fr>)

Une demande écrite numérotée est établie pour chaque problème communiqué à ALGO DATA par le client. Ainsi ALGO DATA établit une traçabilité des problèmes techniques rencontrés pour chaque client.

ALGO DATA s'engage à répondre à chaque demande sous 8 heures ouvrées. Le client s'engage, quant à lui, à faire preuve de bonne foi et de coopération dans l'utilisation de ce service et notamment de communiquer aux techniciens toutes les informations nécessaires à la bonne compréhension du problème, ainsi qu'à répondre dans un délai raisonnable à toute question qui pourrait lui être adressée.

Pour préserver l'efficacité du service d'assistance, le nombre de demandes par client est limité à vingt-cinq par an et les consultations téléphoniques ne pourront excéder une demi-heure. Tout dépassement ou comportement abusif pourra donner lieu à facturation supplémentaire.

ALGO DATA se réserve la possibilité d'orienter le client vers des manuels ou documentations émanant de ALGO DATA lorsque le problème soulevé a déjà été résolu ou qu'il résulte d'une connaissance insuffisante de la documentation technique du logiciel. Il est rappelé au client que l'assistance technique ne peut en aucun cas se substituer à une formation initiale du personnel du client. En conséquence, ALGO DATA se réserve le droit de refuser de répondre à des membres du personnel du client n'ayant pas suivi la formation initiale dispensée par ALGO DATA.

Sont notamment expressément exclus du champ d'application du support technique : la reconstitution des fichiers en cas de destruction accidentelle, le développement de nouveaux programmes ou de nouvelles fonctionnalités, la formation du personnel du client intervenant sur le système, les sauvegardes de fichiers. Ces services ne seront accomplis que sur demande du client contre rémunération spécifique.

Le client reconnaît que ALGO DATA est soumis à une obligation de moyens et ne pourra être tenu responsable des dégradations éventuelles des informations, programmes, fichiers ou bases de données consécutives à son intervention. En cas de mise en jeu de la responsabilité de ALGO DATA, au titre d'une décision de justice ayant autorité de chose jugée, le client reconnaît expressément que l'indemnité mise à la charge de ALGO DATA ne pourra excéder le montant équivalent à une mensualité du contrat en cause, hors prestations annexes (telles que le développement spécifique, les formations, ...)

13. FIN DU CONTRAT

13.1 RESILIATION

Sauf disposition particulière, en cas de manquement par le client à l'exécution de ses obligations et à défaut pour lui d'y remédier, ALGO DATA pourra, à sa convenance : a) suspendre le service et/ou l'accès à l'espace client jusqu'au parfait respect par le client de ses obligations et/ou b) mettre en demeure le client de respecter ses obligations et/ou c) résilier de plein droit le présent contrat, et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts pour préjudices directs et/ou indirects auxquels ALGO DATA pourrait prétendre. La rupture anticipée du contrat ne dispense pas le Client du règlement intégral des factures. Elles sont réputées "terme à échoir", même si un échéancier a été proposé.

ALGO DATA se réserve en outre le droit de poursuivre le client de manière judiciaire ou

extrajudiciaire afin d'être indemnisé du préjudice direct et/ou indirect subi par ALGO DATA du fait du client.

Dans tous les cas, à l'issu du contrat le client s'engage sans délai à effacer et détruire tous les logiciels de tous ses systèmes informatiques, supports de stockage et autres dossiers ainsi que tous les documents y afférents.

En cas de résiliation, quelle qu'en soit la cause, ou d'arrivée à son terme du présent contrat, le client devra faire son affaire, avant l'échéance qui lui est impartie (soit deux mois à compter du préavis, du terme du contrat à durée déterminée ou de la résiliation), de la récupération par ses soins de l'intégralité des données qu'il avait importées ; à défaut de quoi elles seront définitivement supprimées par ALGO DATA. L'importation de l'ensemble des statistiques établies par ALGO DATA lors de l'utilisation des services n'est pas de droit pour le client. Ces éléments sont fournis obligamment et pourront être exportés par ALGO DATA sur facturation supplémentaire en tenant compte de la taille des fichiers notamment.

13.2 FORCE MAJEURE

ALGO DATA ne pourra être tenu responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours des Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un technicien, les grèves, émeutes, mouvements populaires ou conflits sociaux internes ou externes à ALGO DATA, les désastres naturels, les incendies, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption ou la défaillance du réseau de télécommunication, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle de ALGO DATA.

14. DISPOSITIONS GENERALES

14.1 CONVENTION DE PREUVE

Par souci de flexibilité des relations entre le client et ALGO DATA, il est convenu que l'écrit sous forme électronique est admis comme support probant au même titre que l'écrit sur support papier.

ALGO DATA conserve les enregistrements informatiques et/ou les copies papier des messages, devis ou commandes qu'il reçoit et envoie pour l'exécution de ses prestations. Les informations délivrées à ces occasions font foi entre les parties.

Les éléments figurant sur les systèmes d'information de ALGO DATA, notamment le moment de la réception ou de l'émission d'un courrier, ainsi que le contenu des prestations commandées, font foi entre les parties. Il en va de même dans la comptabilisation des opérations effectuées sur l'espace client (nombre de dossiers

GIPCO-ADNS, nombre de mails envoyés...) permettant d'établir la facturation. La portée de la preuve des informations délivrées par les systèmes informatiques de ALGO DATA est celle qui est accordée à un original au sens d'un document écrit papier comportant une signature manuscrite.

Il est également convenu que tout acte réalisé par le client, identifié comme tel sur la plateforme en ligne grâce à son mot de passe et son identifiant, et enregistré électroniquement par ALGO DATA est recevable en tant que preuve au même titre qu'un document écrit papier signé de la main du client.

14.2 CHOIX DU TRIBUNAL ET DE LA LOI APPLICABLE

Les présentes dispositions sont soumises au droit français.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE : MAIL-ADNS

1. OBJET

Les présentes conditions particulières ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles ALGO DATA fournit au client le service d'emailing appelé MAIL-ADNS ; conditions que le client accepte pleinement et sans réserves. L'acceptation d'une proposition commerciale envoyée par ALGO DATA ou l'utilisation des services emporte acceptation pleine et entière des présentes conditions particulières.

Ces dispositions entreront en vigueur au jour de l'acceptation de la proposition commerciale par le client, ou au jour de la première connexion aux services ALGO DATA si elle intervient antérieurement à l'acceptation de la proposition commerciale. Le client se porte fort du respect des présentes Conditions particulières par l'ensemble de ses salariés, préposés, stagiaires et agents ayant accès aux services fournis par ALGO DATA.

2. DEFINITIONS

Les définitions ci-après font foi entre les parties pour toute la durée des relations contractuelles :

MAIL, EMAIL OU COURRIER ELECTRONIQUE (Unité d'oeuvre de facturation) : message envoyé par la plateforme MAIL-ADNS vers une adresse électronique ou adresse email ;
MAIL TEST (BAT) : mail envoyé par la plateforme MAIL-ADNS en vue de tester le service ou le paramétrage et identifié comme tel par le client lui-même ;

3. UTILISATION DES SERVICES

Le client s'engage à utiliser les services à des fins strictement licites, à procéder à toute mise en conformité avec les lois et règlements applicables et notamment à respecter les obligations applicables à l'envoi de publicité par voie électronique issues de la loi pour la confiance dans l'économie numérique. En conséquence il

s'interdit de procéder à des envois de courriers électroniques non sollicités, en masse ou non.

Le client garantit ALGO DATA contre toute action judiciaire d'un tiers engagée à son encontre dans l'un des cas précités à l'occasion de l'utilisation par le client des services objets des présentes CGV.

Dans l'hypothèse où ALGO DATA constaterait que l'utilisation du service par le client met en péril ou altère la stabilité, la sécurité et la qualité des services, des plateformes, des programmes, des réseaux, de la bande passante ou des infrastructures d'ALGO DATA, des autres clients ou des tiers, ALGO DATA se réserve le droit de suspendre, voire d'interrompre la fourniture du service, y compris sans notification préalable.

4. PRIX

Le prix est déterminé en fonction d'une part des frais d'ouverture du service MAIL-ADNS et d'autre part du nombre de mails envoyés par le client, exception faite des mails test (BAT).

Il est procédé à une facturation annuelle sauf pour les contrats d'une durée inférieure à un an pour lesquels la facturation est émise mensuellement ou trimestriellement.

A la fin du contrat, à chaque date anniversaire de l'ouverture du service MAIL-ADNS ou chaque mois, en cas de dépassement du forfait mensuel, des factures pourront être établies. Elles correspondront au solde du nombre de mails consommés, facturés au prix unitaire prévu dans la proposition commerciale. Le paiement comptant et sans escompte devra être effectué à réception de ces factures. Il ne sera procédé à aucun report d'unités.

5. CHOIX DU TRIBUNAL ET DE LA LOI APPLICABLE

Les présentes dispositions sont soumises au droit français.

POUR TOUT LITIGE PORTANT SUR L'INTERPRETATION, L'EXECUTION OU LA REALISATION DE L'UNE QUELCONQUE DES PRESENTES DISPOSITIONS, IL EST ATTRIBUE COMPETENCE EXCLUSIVE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES. PAR EXCEPTION IL EST ATTRIBUE COMPETENCE EXCLUSIVE AU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE RENNES POUR TOUT LITIGE INTERESSANT LA PROPRIETE INTELLECTUELLE.

SOCIETE :

Nom du Signataire :

Date :

Signature :